Image not found or type unknown

Droit du travail - licenciement pour faute grave ?

Par **nelly_pp**, le **12/07/2016** à **23:10**

Bonjour

Je suis actuellement en CDD alternance dans une entreprise internationale dans l'agroalimentaire. Mon contrat se termine le 22 juillet 2016. J'ai menti à ma tutrice en disant que j'étais malade, maintenant elle me demande un justificatif. Je ne veux vraiment plus y retourner (pression, tension...) il me reste assez de congés donc je vais lui demander de me les poser mais a-elle le droit de me les refuser sachant que je ne l'ai pas prévenu à l'avance et que Je devais former ma remplacante ? mais elle me l'a annoncé très tard et elle ne m'aurait même pas prévenu si je ne lui avait pas pose la question...) De plus on m'a dit qu'elle pouvait me licencier pour abandon de poste, dois je dans ce cas écrire une lettre de démission sans préavis ?

Je vous remercie par avance pour votre aide. Bien cordialement Nelly

Par **P.M.**, le **13/07/2016** à **08:32**

Bonjour,
Bien sûr que vous ne pouvez pas demander comme ça d'être en congés payés au dernier moment puisque déjà c'est l'employeur qui en fixe les dates et qu'il peut donc vous les refuser...
Il ne peut pas s'agir d'un licenciement ou d'une démission puisque vous êtes en CDD et pas en CDI mais l'employeur pourrait effectivement sanctionner votre abandon de poste et/ou vous réclamer des dommages-intérêts causés par votre abandon de poste...
En outre, la rupture du CDD à votre initiative ne vous ouvrira pas droit à indemnisation par Pôle Emploi...
La meilleure solution serait de conclure un accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme mais encore faut-il que l'employeur accepte...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés